



## Chantier statutaire :

### « Modernisation » des règles statutaires OPA

#### Déclaration liminaire CGT 11 décembre 2020

M. le Directeur, Mesdames, Messieurs, chers camarades,

Que de temps, Il aura fallu attendre pour que notre ministère engage enfin ce chantier statutaire. Serions-nous arrivés, OPA, à un niveau de rareté que cela provoque de l'intérêt ? Mais quel intérêt ?

Aujourd'hui, décision est prise de déclencher une révision générale du décret 65-382 du 21 mai 1965 pour ce qui relève des dispositions obsolètes, devenues sans objet et tenir compte des évolutions des emplois pourvus. Un tournant décisif dans l'histoire des OPA.

Cependant, la CGT est perplexe car depuis 2013 ce chantier statutaire est réinscrit à chaque agenda social de notre ministère sans que concrètement nous passions le cap de l'annonce et sans jamais donner de suite.

Pourtant il y a urgence, la situation des OPA se dégrade depuis plusieurs années. L'obsolescence et la complexité de nos règles statutaires sont devenues des obstacles pour une autorité de gestion qui n'en maîtrise plus le contenu.

Au demeurant, il y a eu plusieurs tentatives de bricolage en divers endroits de nos textes fondateurs, certains inadéquats et provoquants, d'autres sous la forme plus radicale de tentative de mort des OPA et de chantage pour soustraire la possibilité de recruter, mais écartée de justesse.

#### **Qu'en sera-t-il aujourd'hui ? À quelle manœuvre doit-on s'attendre ?**

En 2019, après avoir modifié une grille de classification qui datait de 1991, l'administration avait la possibilité de souscrire à un processus de refondations de nos règles pour fixer l'avenir des OPA. Il n'en est rien.

Ces 2 dernières années, les budgets engagés pour soutenir, revaloriser les rémunérations des OPA ont été ridicules et même pas à la hauteur des rattrapages qui seraient nécessaires pour relever les faibles salaires et les fins de mois difficiles. Loin de combler l'écart salarial avec nos camarades fonctionnaires ou autres « corps d'ouvriers d'Etat ». Les années antérieures n'ont pas été plus réjouissantes et **nous devons nous battre en permanence pour faire valoir les droits des OPA.**

Imaginez les dégâts occasionnés par les restructurations et réorganisations de services incessantes sur les OPA. Leur bagage statutaire devient un obstacle, un mur. Toutes les portes se ferment.

Dans ce chantier, on touche ici à la question de l'identité professionnelle. Qu'est-ce qu'un OPA ? Il est important de le rappeler : Un OPA est avant tout un Ouvrier D'Etat affilié au FSPOEIE embauché

sur un emploi permanent qui ne peut être effectué par un fonctionnaire. C'est le sens même de l'article 4 de la loi 84-16 portant dispositions statutaires dans la fonction publique de l'Etat. C'est pour ces raisons que les OPA ont été embauchés en fonction de leurs métiers pour effectuer des missions spécifiques.

Aujourd'hui, on semble avoir oublié tout cela. Les représentations sont en retard sur l'évolution réelle des métiers. Le parcours professionnel chaotique, l'avancement bloqué, le manque d'attractivité et de postes, les écarts de salaire avec les autres corps et les autres ouvriers d'Etat sont sans aucun doute le résultat d'années de dénigrement et de mépris caractérisés des services envers des OPA, mais aussi l'abandon d'une DRH accommodante à la FP et à Bercy, DRH qui clame son incapacité à avancer sur les dossiers OPA, prétextant une confrontation compliquée avec une FP inflexible...

Nous pourrions comparer le rejet des OPA, aux mêmes difficultés que peuvent rencontrer l'insertion et la reconnaissance des femmes dans leur milieu professionnel.

Du vocable « bricolage » au mot « évolution » le projet de corps s'affiche désormais du terme « modernisation ». Un terme approprié seulement si dans le contenu des travaux, il s'entend à donner des perspectives aux OPA. Et l'avenir ne peut s'exprimer que s'il est conjugué à des recrutements. Alors cette « modernisation » aura du sens et nous pourrions la considérer comme un statut consolidé.

Alors M. le Directeur : **Allez-vous vous engager dans cette modernisation ? Allez-vous tenir vos engagements ? Mais pas n'importe lesquels**

**L'engagement** sur les conditions de mise en œuvre de ce chantier imposé par « Bercy », qui consistent dès l'amorce des travaux de déverrouiller les recrutements sans attendre la fin des travaux, puisque nous vous le rappelons c'était bien la promesse du détenteur des deniers de l'Etat et des règles de la fonction publique.

**L'engagement** d'être les artisans démiurgiques, à l'origine de nouvelles règles, porteuses d'avenir et de perspectives professionnelles et non de celles qui visent à mettre fin au corps des OPA, aux missions particulières, techniques et spécifiques que seuls les OPA sont en mesure d'exercer et dont tous les services et EP ont vraiment besoin pour être aptes à assurer leurs obligations de maîtrise publique, pour la sécurité des usagers et le maintien du patrimoine

**L'engagement** d'élargir le chantier à l'ensemble des textes afférents au décret 65-382 des OPA, comme ceux relatifs au salaire, au régime indemnitaire, à la protection sociale (maladie, accidents, travaux insalubres), aux départs anticipés, à la retraite.

**L'engagement** qui vise à tenir compte des propositions de la CGT, que vous avez reçues. Elles sont là pour faciliter et éclairer une gestion des OPA devenue très compliquée pour beaucoup de services car ils n'ont plus cette capacité à répondre aux attentes des agents.

**L'engagement** d'assurer des embauches et un renouvellement des OPA avec un memento recrutement et de concrétiser ce nouveau flux dans un répertoire missions métiers, exempt d'existence pour le moment, hormis celui que le SNOA a créé.

**L'engagement** de nous répondre à nos nombreuses sollicitations, courriers depuis des mois sur : mise en conformité des textes, cas particuliers d'OPA en difficulté, mesures catégorielles non respectées, audiences en attente

Et si la question du statut consolidé n'était pas la voie que vous souhaitiez emprunter, **il y a celle de la fonctionnarisation** tel le serpent de mer, servant d'alibi à un comportement faussé que vous assumez complètement.

Nous savons vous et nous que la Fonction Publique a rejeté la solution de la fonctionnarisation des OPA, pourtant déjà validée une première fois avec la loi de 2009-1291 dite de transfert des parcs. Des OPA ont su intégrer la fonction publique territoriale. La CGT sait répondre et saura enrichir le débat sur ce point pour défendre les OPA.

**Mais êtes-vous autorisés à travailler sur le dossier de la fonctionnarisation ?** Êtes-vous prêts à créer un précédent dans la FPE ? Au risque de voir se bousculer l'ensemble des ouvriers d'État aux portes d'un statut pour obtenir le sésame d'un renouveau.

La fonctionnarisation a bien sûr ces revers, notamment la perte des spécificités des missions des OPA diluées dans un corps de généralistes. Une manière aussi d'en finir avec un régime de retraite particulier le FSPOEIE.....

**Enfin la pire des solutions serait le statu quo.** C'est celle que nous vivons actuellement. Les OPA sont ballotés au gré des vents et marées des politiques publiques destructrices, dilués dans la masse des fonctionnaires jusqu'à un jour devenir insignifiants et à disparaître après tant de sacrifices, d'injustices accumulés.

OPA dont les modifications statutaires en 2019 restent marginales,  
OPA avec un reclassement générateur d'inégalités et sonnante comme un piège pour éteindre les OPA  
OPA dépourvus des renforts en embauche sous statut, réduisant les possibilités d'une mobilité ou d'un avancement  
OPA dilués dans le schéma d'emploi des 3 catégories de fonctionnaires C, B, A,  
OPA non fonctionnaire puisque les OPA ne font pas partis de ce corps, mais amalgamés, la confusion totale.  
OPA sous payés !

Et OPA maltraités. L'administration serez alors responsable.....  
Sachez Monsieur le Directeur que pour la CGT il n'y aura pas de sujet tabou. Mais sachez aussi que nous avons une ligne directrice qui est l'avenir des 2000 OPA. Pour cela il ne peut y avoir pour l'instant qu'une solution, un statut d'avenir rénové permettant de recruter sur nos missions et métiers spécifiques. Seule solution car la piste de la fonctionnarisation semble encore écartée. Si cela n'était pas le cas, nous avons dit qu'il n'y avait pas de sujet tabou.  
En tous cas, ne comptez pas sur la CGT pour accepter des soins palliatifs ou « Co-signer » la fin des OPA

M. le Directeur, ne nous décevez pas !